



PRESTATIONS

Dans le cadre de son contrat avec l'OFAS et le RRASA, la Fondation Cap Loisirs propose différentes prestations. Vous trouverez ci-dessous les définitions tirées des concepts spécialisés.

Tous nos cours s'adressent à des personnes déficientes intellectuelles et/ou avec des difficultés d'apprentissage au bénéfice de l'AI, et leurs proches. Notre offre est ouverte et accessible à toutes et tous.

Pour en savoir plus :

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/finanzhilfen/invalidenhilfe.html>

<https://www.reseau-romand-asa.ch/>

PRESTATIONS SPECIFIQUES AUX PERSONNES

COURS D'AIDE À L'ENTRAIDE

Les Cours d'aide à l'entraide sont proposés sous la forme de :

- Cours blocs = week-ends ou séjours
- Cours d'un jour ou d'un demi-jour = activités à la journée
- Cours semestriels/annuels = cours réguliers délimités dans le temps

Ces cours ont, au travers des activités et thématiques proposées, pour objectifs de permettre aux participant.es :

- d'acquérir des compétences pour la vie de tous les jours ou pour mieux appréhender leur handicap
- de maintenir et d'améliorer leur autonomie et leur mobilité
- de favoriser l'aide à l'entraide par la promotion d'une vie saine, transfert de compétences au quotidien
- de développer l'autonomie par l'acquisition de savoirs et de savoir-faire (gérer leurs émotions, améliorer leur gestion de leur environnement quotidien, développer leur capacité à nouer des liens, stimuler leur créativité, etc.)
- d'améliorer l'autodétermination (s'affirmer, faire ses propres choix, participer aux décisions de groupe, établir des relations, etc.)
- de développer la confiance en soi (exprimer leurs besoins et leurs ressentis, participer socialement, etc.)

Tous les cours d'aide à l'entraide proposent des temps de formation, leur prise en charge est adaptée au groupe-cible et encadrée par du personnel qualifié. Le nombre de participants par groupe varie entre 5 et 20.

Les infrastructures pour l'hébergement sont choisies avec soin et adaptées aux besoins spécifiques des groupes.

COURS CONTACTS SOCIAUX, LOISIRS ET SPORTS

Les Cours contacts sociaux, loisirs/sports sont proposés sous la forme de :

- Cours blocs de plus de 5 jours = séjours
- Cours blocs sans nuitée = centres aérés de maximum 5 jours, avec un groupe identique durant toute la période

Ces cours ont, au travers des activités et thématiques proposées durant les séjours, pour objectifs de permettre aux participant.es :

- de maintenir et d'améliorer leur autonomie et leur mobilité
- d'améliorer leur épanouissement personnel et leur qualité de vie
- d'aider à leur participation sociale (sens de l'écoute, amélioration de la patience, etc.)
- d'améliorer l'autodétermination (s'affirmer, faire des choix, établir des relations)
- de développer la confiance en soi (exprimer leurs besoins et leurs ressentis, participer socialement, etc.)

Les cours contacts sociaux, loisirs et sports améliorent la vie de tous les jours, permettent des contacts sociaux et un accès aux loisirs et aux sports. Ils réduisent également de l'isolement, favorisent l'échange entre pairs et permettent une mise en relation (rencontres, sorties) et une stimulation des personnes. Le nombre de participants par groupe varie entre 5 et 20.

La prise en charge de ces cours (séjours) est adaptée et encadrée par du personnel qualifié.

Les infrastructures pour l'hébergement sont choisies avec soin et adaptées aux besoins spécifiques des groupes.

LIEUX D'ACCUEIL

Lors des heures en lieu d'accueil, les participant.es bénéficient de temps d'échanges sur des problématiques liées à leur situation et leur environnement propre. Il existe deux types de lieux d'accueil :

Activités de loisirs et/ou de sports

Ce sont des activités sans concepts détaillés qui permettent de lutter contre les mécanismes d'exclusion et proposent des activités récréatives simples et en adéquation avec le groupe de personnes, tout en favorisant l'adaptation sociale et les contacts sociaux. Les participants bénéficient de temps d'échanges sur des problématiques liées à leur situation et leur environnement propre.

Groupes de parole

Les groupes de parole proposent des activités d'échanges et de récréation afin de faciliter les contacts sociaux et d'éviter l'isolement des personnes dans une visée d'amélioration de la confiance en soi et de la participation sociale. Ils sont conduits par des personnes qualifiées.

PRESTATIONS SPECIFIQUES AUX GROUPES

MEDIAS ET PUBLICATIONS

L'élaboration d'informations, de documentations et de matériel d'informations à l'intention des personnes avec un handicap mental et de leurs proches a pour le but de favoriser leur autodétermination, de valoriser leurs compétences et de permettre leur inclusion sociale.

Ces prestations comprennent entre autres :

- le site internet de l'organisation (le travail sur les contenus, la maintenance de la visibilité, de l'information et des prestations)
- les médias et publications par le biais de :
 - Newsletters
 - Journaux, magazines ou revues (journaux associatifs avec contributions thématiques ou des approfondissements thématiques : droit à l'autodétermination, participation sociale, etc.)
 - Revues communes : cela peut également se présenter sous forme de collaboration à des revues publiées en commun avec d'autres organisations
 - Brochures d'informations, mémentos
 - Programmes de cours
 - Rapport d'activités, informations pertinentes sur le thème du handicap à l'attention du groupe-cible
- une présence sur les médias sociaux
- des documents audio-visuels servant à l'information et à la documentation.

PRESTATIONS NON-SPECIFIQUES AUX PERSONNES

PROSPREH : Prestations ayant pour objet de soutenir et d'encourager la réadaptation des personnes handicapées

TACHES GENERALES D'INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

Le travail d'information, de sensibilisation et de relations publiques a pour but d'informer et de sensibiliser le public afin d'améliorer la qualité de vie, de favoriser l'autodétermination, de décloisonner les catégories sociales, de lutter contre les discriminations et la stigmatisation des personnes déficientes intellectuelles, de valoriser leur rôle social avec une visée d'inclusion sociale et d'évolution des mentalités pour une meilleure compréhension du handicap mental.

Ces prestations comprennent entre autres :

- des renseignements donnés ou transmis sur le thème du handicap par le biais de médias (internet, presse, etc.)
- une collaboration avec des médias (interviews, entretiens, débats)
- la gestion des sites internet et réseaux sociaux
- les journées à thème, congrès
- les manifestations, conférences
- les informations, sensibilisations : participation à des manifestations
- les actions de sensibilisation auprès des institutions, des autorités, des entreprises
- les évènements, expositions, journées portes ouvertes : faire connaître à un large public les compétences des personnes présentant un handicap mental.

TRAVAIL DE FOND AYANT POUR OBJET UN THÈME SPÉCIFIQUE

Les heures de travail de fond réalisées ont pour but de préparer et de construire des approches favorisant l'inclusion sociale, la déstigmatisation et l'égalité des chances pour nos membres. Ces prestations incluent la préparation (ex. travail de préparation en vue d'une présentation dans une commission, collaboration pour les groupes de travail) et visent à garantir l'égalité des chances des personnes avec une déficience intellectuelle dans la société.

Ces prestations comprennent entre autres :

- le travail de fond pour les cours du groupe-cible : concepts des cours
- les collaborations dans des groupes de travail, commissions spécialisées, commissions d'experts ou groupes de travail spécifiques en tant que représentant des champs de l'intégration, de l'inclusion sociale, des personnes avec un handicap mental, de l'accessibilité dans son sens large.
- la participation à des procédures de consultation
- les projets art. 74 LAI (préparation et réalisation) : études de l'offre globale des prestations, études scientifiques, statistiques et qualitatives en vue de l'amélioration de l'offre, de son adéquation.

Le travail de fond permet de traiter des problématiques comme la lutte contre les discriminations, l'amélioration de la qualité de vie, ou encore le développement de l'autodétermination des personnes avec handicap.